

Bonjour Monsieur,

Suite à votre courrier électronique en date du 5 juillet concernant la visite de quartier du 29/06/2017, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

1-La borne arrêt minute ne fonctionne plus depuis plusieurs mois, buée à l'intérieur de la borne. Quand peut-on espérer une sortie de crise

Le service de la circulation a été interpellé (Fiche n° 066-17)

Une intervention de l'entreprise était prévue semaine du 10 juillet 2017.

2- Le réseau des eaux usées cassé au niveau de l'arrêt de bus 78 (la réparation incombe au propriétaire). Est-il possible d'être destinataire du courrier adressé au riverain ?

(Fiche n° 042-17 du 1^{er} juin 2017)

Le service du pluvial nous indique que suite à une enquête diligentée sur place et après examen des alentours, il a bien été constaté des traces de rejet. En liaison avec le service Hygiène de la Ville, les services écrivent au propriétaire du bien pour l'informer de la situation et lui demander de faire cesser ces rejets directs. Un mail pour demander le courrier a été fait le 11 juillet 2017.

3-Nous demandons si la caméra à l'angle de l'ancien cimetière protestant est active?

Cette demande n'a pas été évoquée lors de la visite. Pouvez nous préciser l'emplacement exact de cette caméra.

4-Demande de nivellement au droit de l'entonnement du cadereau derrière le cimetière. En effet par jour de pluie, une marre empêche les piétons d'accéder au trottoir. Nous demandons également une percée de la bordure d'environ 20 cm afin que l'eau de ruissellement puisse s'évacuer dans le cadereau. Enfin nous demandons également le nettoyage du cadereau (herbage et arbres naissants).

(Fiche n° 067-17 Voirie) Reprise en enrobé de cette partie de trottoir avec sciage de la bordure pour évacuer l'eau de la chaussée. Coût 4 200 €

(Fiche n°068-17 Pluvial) est en cours d'instruction

5- Au même niveau du chemin, mais de l'autre côté de la route, nous demandons la mise en place d'un efface roues pour éviter que les voitures raclent le mur.

Qu'entendez-vous par efface roues (peintures, bornes basses, trottoirs....) ?

6- Entre le N°365 et 395 chemin de Camplanier, un bloc de pierre s'est désolidarisé de l'enrochement du cadereau? Serait-il possible de refixer à l'enrochement pour éviter qu'il n'obstrue l'entonnement chemin des écoliers.

Cette demande n'a pas été évoquée lors de la visite. Pouvez-vous nous situer avec précision ce problème.

7- Mise en place d'un banc et d'une poubelle dans le virage du chemin bas de Camplanier.

(Fiche n° 069-17 DEEVP) demande en cours d'instruction

8-Plusieurs parcelles ne sont plus défichées par leurs propriétaires, qu'est-il possible de faire quand les riverains mitoyens à ces parcelles ne peuvent plus assumer pour des raisons d'âges?

Il est confirmé que dans les 2 cas, il s'agit d'un espace hors zone **Obligation Légale de Débroussaillage** donc le Code Forestier est inapplicable...

Par contre, le Maire peut, via le CGCT (article L2212-1, 2 et suivants) utiliser ses pouvoirs de Police afin de mettre fin à un danger grave et imminent.

La Police Municipale peut obliger le ou les propriétaires à faire les travaux nécessaires en cas de risque imminent.

9- Le trou de la chaussée au niveau de l'impasse de la Grotte maintenant que l'on sait à qui ça incombe. Quand va-t-il être rebouché?

Parlez-vous de l'effondrement de la chaussée au niveau de l'impasse de la Grotte et du chemin de Camplanier ?

Si tel est le cas, le dossier a été transmis par la Voirie au service Pluvial le 13 juin 2017. Nous relançons le pluvial ce jour.

10- goudronnage de l'impasse des deux Colonnes? Vu la pente de l'impasse et la quantité d'eau qui passe par là par fort orage, Cet impasse sera goudronnée en enrobé à chaud ou en bicouche?

Cette demande n'a pas transitée par la DIVAQ, elle a été traitée directement par le service de la voirie.

11- Goudronnage du chemin de Camplanier de l'impasse de la grotte jusqu'aux environs du 1715 chemin de Camplanier (devis préliminaire 54000€) ce goudronnage a été annoncé par le président du conseil de quartier en Bicouche alors que vu la fréquentation et la pente du chemin il était prévu en enrobé à chaud? Quand est-il vraiment???

Une préconisation avait été faite pour la mise en place d'un enrobé pour un coût supérieur à 54 000 € TTC. Vu le montant des travaux, ils ne pouvaient être pris en charge par le Conseil de Quartier. Cette demande a été ensuite traitée directement par le service de la voirie. Le service des Conseils de Quartier a été informé qu'une réfection en bicouche était prévue.

12- aménagement de l'entrée du chemin de Camplanier côté RN 106: Confection d'un rond-point central en pierre sèche (protection de la borne incendie). Nous demandons sur ce rond-point le déplacement de l'éclairage public existant qui est actuellement positionné derrière un énorme micocoulier.

(Fiche n° 043-17 voirie)

Une réflexion commune est en cours entre la Voirie et la Deevp pour un aménagement. Néanmoins, la DEEVP n'est pas favorable à la réalisation d'un muret en pierres sèches à cet endroit.

(Fiche n°071-17 Eclairage public)

Réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'un poteau bois avec un luminaire routier pour un montant de 6 700€

13-nous demandons également le remplacement du poteau d'éclairage public fauché par une voiture à l'entrée du chemin et de la RN 106.

(Fiche n° 074 -17 Eclairage public) demande en cours d'instruction

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

DIVAQ

Conseils de Quartiers - Associations

Pascal PERRIER

Chef de Service

04.66.76.72.39

pascal.perrier@ville-nimes.fr